



COMMUNIQUÉ FINAL

4ÈME RÉUNION DU RÉSEAU DE LA SÉCURITÉ ET LA SANTÉ AU TRAVAIL DE L'OCI (OIC-OSHNET)

07-08 OCTOBRE 2020

La 4ème Réunion du Réseau de la sécurité et la santé au travail de l'OCI (OIC-OSHNET) s'est déroulée virtuellement les 07-08 octobre 2020 avec la participation des Points focaux nationaux (PFN), du Secrétariat du réseau et du Coordinateur technique de l'OCI,

Se référant à la première session de la Conférence islamique des ministres du travail tenu lors du 19ème Congrès mondial sur la sécurité et la santé au travail le 10 septembre 2011 à Istanbul, République de Turquie, au cours de laquelle l'établissement de l'OIC-OSHNET a été accueilli favorablement;

Rappelant les résolutions pertinentes de la Conférence Islamique des Ministres du Travail (CIMT) sur la sécurité et la santé au travail et la proposition du Cadre de coopération de l'OCI sur le travail, l'emploi et la protection sociale, qui a été adopté par la Deuxième session de la Conférence Islamique des Ministres du Travail,

Réaffirmant l'importance du renforcement des capacités humaines et institutionnelles, du partage des connaissances, de l'expérience et des meilleures pratiques entre les institutions de SST des États membres de l'OCI, conformément aux résolutions des forums pertinents de l'OCI, notamment les 3ème et 4ème Sessions de la Conférence Islamique des Ministres du Travail;

Prenant en considération les principes et objectifs énoncés dans le but 2.9.15 du "Programme d'action de l'OCI-2025" et de l'objectif 8 du « Programme des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 » qui favorisent des environnements de travail sûrs et sécurisés pour tous les travailleurs en tant que composante essentielle du travail décent ;

Reconnaissant la nécessité d'un système de sécurité et de santé au travail (SST) bien structuré au niveau national, qui comprend de bonnes politiques, des normes, des dossiers et des règles et règlements clairs afin de garantir des lieux de travail décents et sûrs ;

Soutenant la mise en œuvre des directives générales sur la sécurité et la santé au travail, qui ont été approuvées par la 3ème session de la Conférence Islamique des Ministres du Travail ;

Prenant acte des recommandations et des résultats des réunions précédentes de l'OIC-OSHNET ainsi que les présentations approfondies de la réunion qui se sont concentrées sur le



rôle de la sécurité et de la santé professionnelles dans la mise en œuvre de la stratégie du marché du travail de l'OCI pour 2025 et les activités mises en œuvre depuis la création de l'OIC-OSHNET ;

1. **Reconnaît** l'importance de la sensibilisation à la SST dans les États membres de l'OCI en établissant une collaboration et une coopération et en menant des projets communs et des échanges de meilleures pratiques entre les institutions nationales de SST dans les États membres de l'OCI ;
2. **Encourage** les institutions nationales de SST des États membres de l'OCI à participer au développement, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'activités dans le cadre de l'OIC-OSHNET dans le but d'améliorer la qualité des services et des normes de SST ;
3. **Appelle** les institutions nationales de SST des États membres de l'OCI, qui ne l'ont pas encore fait, à communiquer au Secrétariat et au Coordinateur technique de l'OIC-OSHNET les coordonnées de leurs points focaux nationaux (PFN) dans les meilleurs délais ;
4. **Salue** les efforts du SESRIC dans le lancement de la nouvelle version du portail OIC-OSHNET qui a été initié et accueilli par le Centre comme une plate-forme active et un centre de connaissance pour toutes les institutions nationales de SST et les professionnels dans les États membres de l'OCI ;
5. **Encourage** toutes les institutions nationales de la SST dans les États membres de l'OCI à visiter régulièrement le portail OIC-OSHNET afin d'en actualiser et d'en enrichir le contenu ;
6. **Adopte** le Règlement intérieur de l'OIC-OSHNET qui a été discuté et élaboré lors de la 4ème Réunion du Réseau de l'OCI sur la sécurité et la santé au travail ;
7. **Approuve** le Plan de travail 2021-2022 de l'OIC-OSHNET qui a été proposé, examiné et adopté lors de la 4ème réunion du réseau de l'OCI sur la sécurité et la santé au travail ;
8. **Appelle** le Secrétariat de l'OIC-OSHNET à développer une norme de profil national de SST à remplir par les PFN du réseau jusqu'à la fin de 2020 ;
9. **Recommande** au secrétariat de l'OIC-OSHNET, en collaboration avec le coordinateur technique de l'OCI, d'établir une coopération plus étroite avec les instituts, réseaux et organisations internationales de SST concernés, tels que l'ASEAN-OSHNET, la JICA, la BID et l'OIT ;



10. **Prend note** des besoins émergents des institutions de SST nouvellement créées dans les États membres de l'OIC et encourage les institutions de SST, qui en ont la capacité, à mobiliser leurs ressources disponibles pour répondre à ces besoins ;
11. **Fournit** toutes les formes de soutien conjoint à la cause de la Palestine, y compris la formation et le renforcement des capacités des travailleurs et des fonctionnaires palestiniens afin d'améliorer le niveau de la SST de l'État ;
12. **Exprime** son appréciation à la Direction Générale de la Sécurité et de la Santé au Travail (DGOSH) du Ministère de la Famille, du Travail et des Services Sociaux de la République de Turquie pour avoir assumé le rôle de Secrétariat du Réseau depuis sa création et pour avoir organisé la 4ème Réunion de l'OIC-OSHNET en étroite collaboration avec le Centre de Recherches Statistiques, Économiques et Sociales et de Formation pour les Pays Islamiques (SESRIC), le Coordinateur Technique du Réseau de l'OIC ;
13. **Demande** au Secrétariat de l'OIC-OSHNET, en collaboration avec le coordinateur technique de l'OIC, de convoquer la 5ème réunion de l'OIC-OSHNET en 2022 en Turquie ainsi qu'une convention en ligne des PFN en 2021 pour évaluer et suivre les progrès de la mise en œuvre du plan de travail du réseau.

